



Cantons d'AUCH et de JEGUN

LOYERS ET SURFACES DE MARCHE

	APPARTS.	Studio		T1		T2		T3		T4		T5 et +	
		px	sf	px	sf	px	sf	px	sf	px	sf	px	sf
NEUF	haut	275	25	350	40	450	50	600	75	650	80	700	100
	bas	260	20	300	30	330	32	450	48	530	65	600	100
	Médian	268	22,5	325	35	390	41	525	61,5	590	72,5	650	100
ANCIEN	haut	320	35	365	45	500	65	600	85	650	140	630	150
	bas	167	15	225	20	250	30	340	45	400	65	480	80
	Médian	244	25	295	32,5	375	47,5	470	65	525	103	555	115

	MAISONS	Studio		T1		T2		T3		T4		T5 et +	
		px	sf	px	sf	px	sf	px	sf	px	sf	px	sf
NEUF	haut							700	75	900	125	900	160
	bas							550	45	530	70	680	90
	Médian							625	60	715	97,5	790	125
ANCIEN	haut							670	90	760	130	1000	230
	bas							350	50	460	70	550	90
	Médian							510	70	610	100	775	160

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Les loyers proposés pour des logements de même type sont loin d'être homogènes. Cela s'explique surtout par une forte disparité dans la qualité de l'offre ou en raison de la prétention du bailleur. A titre d'exemple, voici les loyers moyens pratiqués dans le département en fonction du logement loué.

Les loyers moyens du secteur privé libre ont été établis à partir des montants de loyers annoncés par les professionnels.

Afin de ne pas fausser les prix au m² dans l'ancien, la superficie moyenne peut ne pas être indiquée. L'ancien ne dispose pas de superficie standard comme dans le neuf.

La différence entre la tranche haute et la tranche basse s'explique par la nature des prestations : équipements, situation, existence ou pas d'annexes, de sortie, cuisine équipée...

